

AVIS AU PUBLIC

Dépôt des tableaux rectificatifs des inscriptions et des radiations des listes électorales

Le maire de la commune de **NANGIS** informe les électeurs que les tableaux des inscriptions et des radiations des listes électorales ont été déposés aujourd'hui **21 mai 2019** au secrétariat de la Mairie, où ils pourront se présenter pour en prendre connaissance aux horaires habituels d'ouverture de celle-ci.

Toute personne qui prétend avoir été omise de la liste électorale de la commune en raison d'une erreur purement matérielle ou avoir été radiée en méconnaissance de l'article L.18 peut saisir le tribunal d'instance, qui a compétence pour statuer jusqu'au jour du scrutin.

A Nangis, le 21 mai 2019

Le Maire,
Michel BILLOUT

